

2005



Rapport de la
commissaire
à l'environnement et
au développement durable
à la Chambre des communes

Chapitre 7

Les stratégies de développement durable

- Les orientations pangouvernementales
- La qualité des stratégies de 2004
- Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies
- Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux



Bureau du vérificateur général du Canada

Le Rapport de 2005 de la commissaire à l'environnement et au développement durable comporte huit chapitres, ainsi que le Point de vue de la commissaire et les Points saillants. La table des matières principale se trouve à la fin du présent document.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : (613) 952-0213, poste 5000, ou 1 888 761-5953
Télécopieur : (613) 943-5485
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2005
N° de catalogue FA1-2/2005-7F
ISBN 0-662-74892-1



Chapitre

7

Les stratégies de développement durable

- Les orientations pangouvernementales
- La qualité des stratégies de 2004
- Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies
- Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux

Les travaux de vérification dont traite ce chapitre ont été menés conformément au mandat législatif, aux politiques et aux méthodes du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces politiques et méthodes respectent les normes recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agrés.

Table des matières

Points saillants	1
Introduction	5
Objet de la vérification	5
Les orientations pangouvernementales	6
Observations et recommandations	7
En dépit des engagements formulés, il n'y a toujours pas de stratégie fédérale	7
Les ministères n'ont pas réussi à s'entendre sur les priorités pour les stratégies de 2004	9
Les progrès en matière de développement durable sont entravés	11
Conclusion	19
La qualité des stratégies de 2004	20
Les attentes à l'égard des stratégies	20
Observations	21
Certaines améliorations ont été apportées par rapport aux stratégies de 2001	21
La qualité des stratégies reste fort variable	21
Les ministères et organismes font régulièrement rapport sur les progrès réalisés pour respecter les engagements pris dans leur stratégie	21
Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies	24
Observations	24
La plupart des ministères et organismes ont réalisé des progrès satisfaisants ou certains progrès pour respecter les dix engagements retenus	24
Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux	32
Observations	32
Le gouvernement ne dispose pas d'un plan pour mettre en œuvre les engagements pris lors du Sommet mondial de 2002	32
À propos du chapitre	36
Annexe	
Tableau des recommandations	41



Les stratégies de développement durable

Points saillants

Objet Tous les trois ans, bon nombre de ministères et organismes fédéraux (plus de 30 à l'heure actuelle) sont tenus de présenter une stratégie de développement durable au Parlement. Nous avons vérifié si les directives données par le gouvernement aux ministères et organismes en vue de préparer leur stratégie de 2004 étaient adéquates. Nous avons examiné les travaux d'un comité de sous-ministres qui s'est vu confier cette responsabilité par le Bureau du Conseil privé et les efforts déployés par certains ministères chargés d'intégrer ces directives à leur stratégie.

Nous avons évalué dans quelle mesure les stratégies de 2004 répondaient à certaines attentes formulées en mars 2003 par la commissaire à l'environnement et au développement durable dans un document intitulé *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir*, qui a reçu l'appui du gouvernement. Nous avons examiné les mesures prises par neuf ministères et organismes pour respecter dix engagements pris dans leur stratégie de 2001 et de 2004. (D'autres engagements ont été examinés aux chapitres 1, 4 et 6 du présent Rapport.) Enfin, nous faisons état des mesures mises de l'avant par le gouvernement fédéral en vue de respecter six engagements internationaux qu'il a pris lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, tenu à Johannesburg.

Pertinence Le développement durable est fondé sur l'utilisation, de façon efficace et respectueuse de l'environnement, des ressources naturelles, humaines et économiques. Cela comprend l'exploitation durable des ressources naturelles, la protection de la santé des Canadiennes et des Canadiens et des écosystèmes ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des citoyens.

Le gouvernement a indiqué que les stratégies des ministères et organismes constituaient un outil important pour faire progresser son programme de développement durable. Elles établissent des engagements précis pour les organisations, et le Parlement peut tenir les ministres responsables de la façon dont leur organisation a respecté ces engagements. Le gouvernement s'est engagé, par le passé, à

élaborer une stratégie fédérale de développement durable qui contribuerait à assurer une bonne coordination entre les stratégies ministérielles.

Constatations

- **Les orientations pangouvernementales.** Le comité de sous-ministres chargé d'orienter la préparation des stratégies de développement durable n'a pu s'entendre sur des priorités pour les stratégies de 2004. Les ministères et organismes avaient donc peu de directives approuvées à leur disposition sur la façon de coordonner leur stratégie. De plus, le comité n'a pas élaboré la stratégie fédérale promise. Les Canadiens et les parlementaires ne peuvent donc pas se faire une idée juste du plan d'ensemble du gouvernement en matière de développement durable, des modalités de sa mise en œuvre, ni des progrès réalisés. En outre, depuis plus d'un an, rien de significatif n'a été fait pour orienter la préparation des prochaines stratégies qui doivent être prêtes en décembre 2006. En effet, au cours de cette période critique, le comité de sous-ministres a mis fin à ses activités.
- **La qualité des stratégies de 2004.** Bien que, dans l'ensemble, la qualité des stratégies se soit quelque peu améliorée par rapport à celle de 2001, elle reste fort variable en 2004. Chaque stratégie peut toujours être améliorée.
- **Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies.** À une exception près, les ministères et organismes ont réalisé certains progrès, voire des progrès satisfaisants, dans la réalisation des dix engagements pris dans leur stratégie que nous avons examinés. Ces engagements ne constituent dans bien des cas que les premiers pas vers le développement durable. Transports Canada est l'exception. En effet, ce ministère a réalisé peu de progrès en vue de recenser les déversements d'effluents et de déchets dans les principaux ports canadiens. Par conséquent, les déversements effectués dans les 19 administrations portuaires canadiennes ne sont pas répertoriés. Les rejets d'eaux usées et d'autres produits chimiques peuvent, selon les quantités déversées, avoir des effets négatifs sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine.
- **Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux.** Le gouvernement fédéral ne dispose toujours pas d'un plan d'action pour mettre en œuvre les engagements qu'il a pris lors du Sommet mondial de 2002. Il risque de ne pas être en mesure de respecter trois des six engagements que nous avons examinés en raison de progrès plutôt lents dans certains secteurs et de l'absence d'information sur les progrès accomplis dans d'autres secteurs.

Réaction des ministères. Le Bureau du Conseil privé et Environnement Canada ont répondu à nos recommandations. Les mesures prises ou planifiées sont décrites après chaque recommandation du chapitre.

Introduction

Développement durable — Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable est fondé sur l'utilisation, de façon efficace et respectueuse de l'environnement, des ressources naturelles, humaines et économiques. Il favorise l'intégration de facteurs socio-économiques et environnementaux lors de la prise de mesures et de décision. Cela comprend l'exploitation durable des ressources naturelles, la protection de la santé des Canadienne et des Canadiens et des écosystèmes ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des citoyens.

7.1 En 1995, dans son *Guide de l'écogouvernement*, le gouvernement déclarait que le **développement durable** était l'un des thèmes centraux de son programme d'action. Il a en outre modifié la *Loi sur le vérificateur général* de façon à ce que les ministres responsables de 25 ministères et organismes doivent présenter une stratégie de développement durable au Parlement tous les trois ans. De plus, en 2004, dans le discours du Trône, le gouvernement a déclaré qu'il veillerait, « en collaboration avec ses partenaires, à intégrer systématiquement le développement durable dans les processus décisionnels ».

7.2 Les ministères et organismes fédéraux ont élaboré une série d'engagements dans leur stratégie de développement durable et ils font rapport sur les progrès réalisés à l'égard de ces engagements. Les ministres prennent des engagements précis, au nom de leur ministère, et peuvent être appelés par le Parlement à rendre des comptes sur le respect de ces engagements. La commissaire à l'environnement et au développement durable surveille les progrès réalisés par le gouvernement fédéral en matière de développement durable et fait rapport à ce sujet, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre des engagements pris dans les stratégies de développement durable (voir « Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies », à la page 24).

Objet de la vérification

7.3 Les orientations pangouvernementales. La vérification avait pour objectif de déterminer si le gouvernement fédéral avait donné suffisamment d'orientations aux ministères et organismes sur les priorités en vue de la préparation des stratégies et si les engagements pris par ces organisations dans leur stratégie de 2004 tenaient compte de ces priorités. Nous avons examiné le processus utilisé pour élaborer et fournir les orientations. Nous avons également vérifié si les ministères et organismes étaient en mesure d'intégrer les orientations et examiné qui était responsable de veiller à ce que les stratégies tiennent compte des orientations.

7.4 La qualité des stratégies de 2004. Nous avons examiné dans quelle mesure les stratégies présentées en 2004 répondaient à certaines attentes qui avaient été exprimées par la commissaire dans le document intitulé *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir*, publié en 2003. Ce document, élaboré de

Le saviez-vous?

Les ministères ont présenté trois séries de stratégies au Parlement — en 1997, en 2001 et en 2004.

Nombre d'engagements pris
 en 1997 : 2 983
 en 2001 : 2 672
 en 2004 : 2 207

concert avec les ministères, a reçu l'appui du Comité de coordination de l'environnement et du développement durable, composé de sous-ministres.

7.5 Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies.

Nous avons examiné les mesures prises par neuf ministères et organismes pour respecter dix engagements pris dans leur stratégie de développement durable de 2001 et de 2004. D'autres engagements ont été examinés aux chapitres 1, 4 et 6 du présent Rapport.

7.6 Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux.

Nous avons examiné les mesures prises par trois ministères et le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable en vue de respecter six importants engagements internationaux formulés lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, qui s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud.

7.7 Pour en savoir davantage sur les objectifs, l'étendue, la méthode et les critères de la vérification, voir **À propos du chapitre**, à la fin du chapitre.

Les orientations pangouvernementales

7.8 Le gouvernement a indiqué que les stratégies de développement durable sont un outil important pour faire progresser son programme de développement durable et qu'il devrait être tenu entièrement responsable des progrès réalisés à l'égard du développement durable. Grâce aux stratégies, les ministères et organismes devaient intégrer le développement durable à leurs politiques et programmes, dans le respect de leur mandat et de leurs responsabilités.

7.9 Au cours de nos vérifications antérieures, nous avons constaté que les stratégies sensibilisaient les fonctionnaires à l'importance du développement durable au sein de leur ministère; donnaient aux parties intéressées des informations sur les activités liées au développement durable menées par les ministères; et cernaient les domaines qui exigeaient un surcroît d'efforts. Cependant, nous avons aussi constaté ce qui suit :

- les engagements pris dans les stratégies de développement durable n'étaient généralement pas mesurables ni pertinents;
- les systèmes de gestion qui appuient les stratégies de développement durable comportaient des lacunes;

- le leadership exercé par la haute direction était souvent inexistant;
- les stratégies mettaient trop l'accent sur les activités en cours ou prévues, mais n'insistaient pas assez sur les résultats à long terme;
- la communication de l'information sur le rendement était incomplète et inégale.

Atteindre un développement durable est complexe et difficile. Il est donc primordial d'avoir des stratégies qui précisent les rôles, les objectifs et les plans d'action pour faire des progrès dans ce domaine.

Observations et recommandations

En dépit des engagements formulés, il n'y a toujours pas de stratégie fédérale

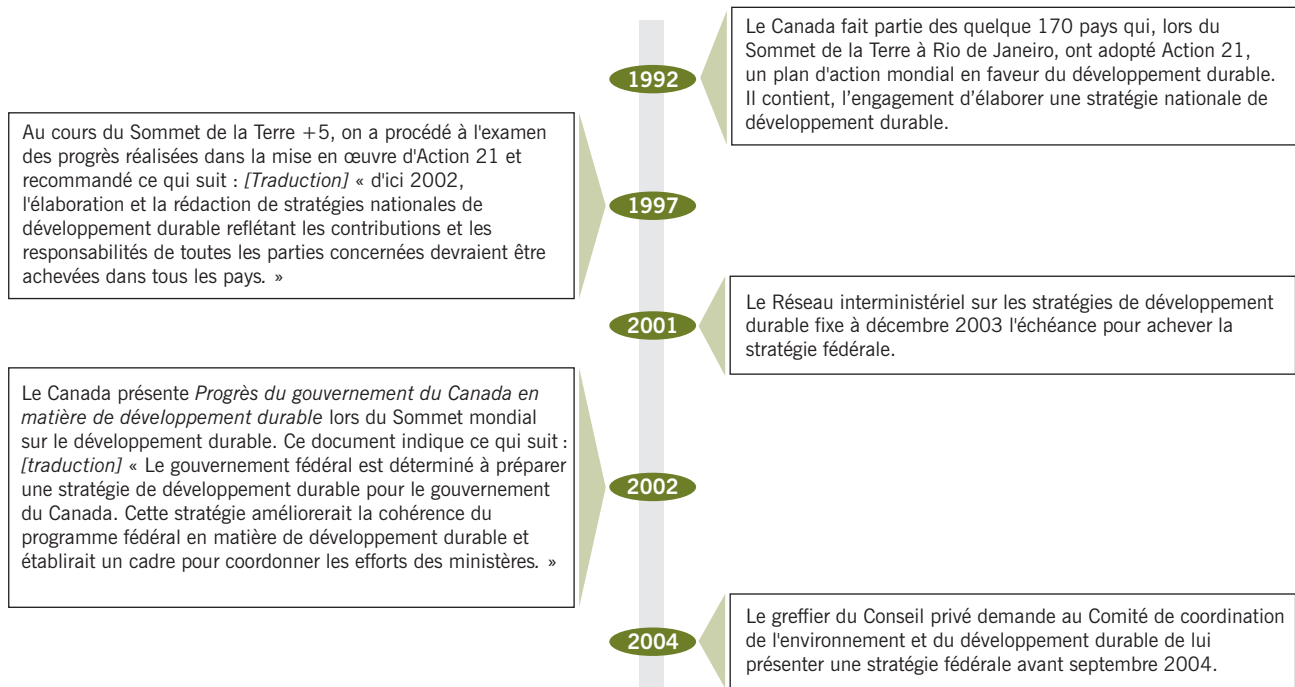
7.10 En exigeant que les ministères et organismes préparent des stratégies de développement durable, le gouvernement a choisi une approche décentralisée pour faire progresser son programme de développement durable. En 1999 et en 2003, nous avons demandé au gouvernement du Canada d'établir sa propre vision du développement durable. Le gouvernement avait confirmé et reconnu qu'une stratégie fédérale de développement durable :

- dresserait un portrait clair des grands objectifs et principales orientations du gouvernement;
- ferait connaître le plan du gouvernement en matière de développement durable aux Canadiens et aux parlementaires;
- permettrait de communiquer de l'information sur le rendement du Canada dans le domaine de l'environnement;
- permettrait aux organisations d'harmoniser leurs stratégies;
- aiderait les organisations à élaborer des engagements pertinents et des plans d'action pour leur stratégie.

7.11 Au fil des ans, le gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégie fédérale de développement durable (voir la pièce 7.1). Dès la fin de 2001, Environnement Canada a dirigé l'élaboration d'une stratégie fédérale, qui n'a toutefois pas été achevée. Au moment de notre vérification, le Ministère ne prévoyait pas la terminer.

7.12 Plusieurs pays possèdent une stratégie nationale. Lors du Sommet de la Terre de 1992, plus de 170 pays se sont engagés à élaborer une stratégie nationale de développement durable. Depuis, plus de 20 pays se sont dotés d'une stratégie sous une forme ou une autre. Ces stratégies pourraient servir de modèle à la stratégie fédérale du Canada (voir l'exemple du Royaume-Uni à la page 8).

Pièce 7.1 Le gouvernement s'est engagé au fil des ans à élaborer une stratégie fédérale



Le Royaume-Uni : exemple d'une stratégie gouvernementale au sein d'un cadre national du développement durable

En 2005, le Premier ministre britannique a publié une stratégie de développement durable révisée au nom de son gouvernement. La stratégie :

- établit quelques grandes priorités;
- exige que les ministères présentent des plans d'action, fondés sur la stratégie, d'ici décembre 2005;
- explique les mesures prises par le Royaume-Uni en vue de respecter les engagements formulés lors du Sommet mondial sur le développement durable.

La stratégie est appuyée par un cadre stratégique, accepté par le gouvernement du Royaume-Uni et les administrations décentralisées en Écosse, au pays de Galles et en Irlande du Nord. Ce cadre doit orienter les stratégies de développement durable de chaque administration. La stratégie prévoit 68 indicateurs correspondant aux résultats importants qui doivent faire l'objet d'un rapport annuel, dont 20 sont communs au gouvernement du Royaume-Uni et aux administrations décentralisées.

Cette stratégie a été élaborée par un groupe permanent du gouvernement au sein du DEFRA (ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni), qui surveille les actions prises en matière de développement durable menées par tous les ministères et fait rapport à cet égard.





Le gouvernement a tenté d'établir des priorités générales pour ces trois stratégies.

7.13 Les priorités changent d'une série de stratégies à l'autre.

Même si le gouvernement ne disposait pas d'une stratégie fédérale, il s'est efforcé d'établir certaines priorités à l'échelle du gouvernement pour les stratégies ministérielles :

- **Stratégies de 1997.** En 1995, dans le *Guide de l'écogouvernement*, le gouvernement fixait cinq objectifs en plus des directives sur l'écologisation de ses activités.
- **Stratégies de 2001.** En 2000, le gouvernement organisait le Forum des leaders sur le développement durable, qui a fait émerger huit thèmes. Certains ministères ont intégré ces thèmes aux stratégies publiées en 2001.
- **Stratégies de 2004.** En 2003, le document d'orientation intitulé *La coordination des stratégies ministérielles de développement durable* a permis de présenter un autre ensemble de priorités, ainsi que les éléments d'une approche commune.

Pour chaque série de stratégies, les priorités pangouvernementales sont différentes (voir la pièce 7.2). Nous n'avons pas trouvé de justification pour ces changements.

Les ministères n'ont pas réussi à s'entendre sur les priorités pour les stratégies de 2004

7.14 En 2003, les sous-ministres d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada se sont engagés envers le greffier du Conseil privé à élaborer des lignes directrices pour les stratégies de 2004. Sous l'impulsion et le leadership du sous-ministre de Ressources naturelles Canada, le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable a présenté aux ministères et organismes un document d'orientation intitulé *La coordination des stratégies ministérielles de développement durable*. Ce document comportait notamment une ébauche de la vision du gouvernement en matière de développement durable et trois priorités à intégrer dans les stratégies de 2004 — le rôle du gouvernement fédéral concernant les eaux douces; la mise en œuvre des engagements internationaux pris au Sommet mondial sur le développement durable de 2002; et l'écologisation des activités du gouvernement.

7.15 Nous nous attendions à ce que les trois priorités établies soient traitées de façon cohérente et communiquées aux ministères et organismes au tout début de la préparation des stratégies. Toutefois, divers problèmes se sont posés :

- La vision et les trois priorités n'ont pas obtenu l'adhésion de l'ensemble du comité. Les ministères pensaient que les travaux sur la vision et les priorités seraient terminés au cours de l'été, ce qui n'a pas été le cas.
- Le document ne faisait que présenter les priorités. Les ministères n'ont pas reçu suffisamment de directives pour leur permettre de comprendre ce qui était attendu d'eux.

Pièce 7.2 Les priorités pangouvernementales changent d'une série de stratégies à l'autre

Stratégies de 1997 <i>Guide de l'écogouvernement</i>	Stratégies de 2001 <i>Forum des leaders sur le développement durable</i>	Stratégies de 2004 <i>La coordination des stratégies ministérielles de développement durable</i>
Exploitation durable des ressources naturelles — viabilité des emplois, des collectivités et des industries		
Protection de la santé des Canadiens et des écosystèmes	Le développement durable et la santé des Canadiens	Le rôle du gouvernement fédéral concernant les eaux douces
Respect des obligations internationales du Canada	Le développement durable dans le contexte international	Mise en œuvre des engagements internationaux pris au Sommet mondial sur le développement durable
Promotion de l'équité		
Amélioration de la qualité de vie et du bien-être		
Écologisation des activités du gouvernement	Les activités gouvernementales durables	Initiative « Développement durable dans les opérations gouvernementales » et initiative « Prêcher par l'exemple »
	La productivité par l'écoefficience	
	Connaissance et information; indicateurs et rapports sur le développement durable	
	La stratégie fédérale de développement durable pour le Nord	
	Les collectivités durables	
	Les aspects sociaux et culturels du développement durable	

- Le document n'a été prêt que quelques mois avant la date butoir pour le dépôt des stratégies ministérielles. Les ministères ont indiqué que la préparation de leur stratégie était trop avancée pour que les directives puissent être intégrées.

L'étude de cas, à la page 12, fait ressortir le besoin d'avoir des directives adéquates.

Les progrès en matière de développement durable sont entravés

7.16 Le gouvernement doit améliorer les orientations pangouvernementales données aux ministères. Plus précisément, ils ont besoin :

- de meilleures directives concernant la structure des stratégies et la manière de faire rapport;
- d'un mécanisme de gouvernance clair et efficace;
- de la participation des organismes centraux;
- d'une meilleure reddition de comptes de la haute direction.

Il est important que le gouvernement offre des orientations dans les meilleurs délais. Aucun travail d'envergure n'a été entrepris au cours des 12 derniers mois pour élaborer ces orientations. Les ministères doivent terminer leur prochaine stratégie d'ici décembre 2006 et ils ont besoin de temps pour planifier leurs travaux de même que pour consulter les autres organisations et les organismes centraux.

Le saviez-vous?

La *Loi sur le vérificateur général* habilite le gouvernement, par le biais de règlements, à prescrire la forme et le contenu des stratégies de développement durable.

7.17 Il faut améliorer les directives concernant la structure des stratégies et la manière de faire rapport qui sont données aux ministères. Le *Guide de l'écogouvernement* présentait des directives générales à l'intention des ministères sur la structure des stratégies de 1997. Ces directives datent d'il y a dix ans et n'ont pas été mises à jour. La communication de l'information sur le rendement et la classification des engagements manquent d'uniformité dans les stratégies ministérielles. Ce manque d'uniformité constitue une source de confusion pour quiconque utilise les stratégies. Ainsi, nous avons constaté que les ministères utilisaient dix termes différents pour décrire ce que le *Guide de l'écogouvernement* appelle les « buts ». Le Secrétariat du Conseil du Trésor ne fournit que des avis limités, sous la forme d'une série de questions, sur la façon de faire rapport sur le développement durable dans les rapports ministériels sur le rendement. Son guide pour la préparation des rapports sur les plans et les priorités ne contient aucune directive sur la façon de structurer la stratégie.

Les directives du gouvernement concernant les trois priorités des stratégies de 2004 étaient inadéquates

Objet de la vérification

Nous nous attendions à ce que les organismes centraux et les comités interministériels fournissent des directives aux ministères à propos des trois priorités cernées dans le document du gouvernement, intitulé *La coordination des stratégies ministérielles de développement durable* :

- rôle du gouvernement fédéral concernant les eaux douces;
- mise en œuvre des engagements pris au Sommet mondial de 2002;
- écologisation des activités du gouvernement.

Nous nous attendions aussi à ce que les ministères et organismes prennent des engagements significatifs qui contribuent de manière notable à la mise en œuvre de ces trois priorités.

Nos constatations

Les ministères et organismes n'ont pas reçu de directives adéquates pour les aider à intégrer ces trois priorités à leur stratégie. Toutefois, ils auraient pu réaliser des progrès plus importants pour ce qui est d'intégrer les deux dernières priorités — la mise en œuvre des engagements pris au Sommet mondial de 2002 et l'écologisation des activités du gouvernement — à leur stratégie, car ces priorités sont à la base du mandat et des activités de plusieurs d'entre eux.

Le rôle du gouvernement fédéral concernant les eaux douces. Le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable a demandé au Comité interministériel des sous-ministres adjoints sur l'eau de préparer un cadre fédéral pour l'eau douce. Cependant, il n'a approuvé ce cadre qu'en février 2004, c'est-à-dire après le dépôt des stratégies au Parlement. De plus, des travaux supplémentaires s'avéraient encore nécessaires pour peaufiner le cadre. En l'absence de directives fédérales approuvées, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si les engagements pris en matière d'eau

douce par les ministères dans leur stratégie ont permis de réaliser des progrès notables à l'échelle du gouvernement. Si l'eau douce demeure une priorité pour le gouvernement fédéral, les ministères pourraient se servir du cadre pour fixer des cibles et des plans d'action et les intégrer dans leur stratégie de 2007. (Le chapitre 4 du présent Rapport sur l'eau potable offre un complément d'information sur le cadre fédéral pour l'eau douce.)

Mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet mondial de 2002. Le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 a permis l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui comporte plus de 600 engagements. En 2003, le Secrétariat canadien du Sommet de la terre 2002 a commencé à préparer un plan d'action visant 46 engagements, en nommant un ministère principal pour chacun de ces engagements. Depuis, le Secrétariat a été démantelé et il n'a jamais achevé son plan, qui aurait pu aider les ministères à intégrer ces engagements dans leur stratégie. Nous avons constaté que seulement quatre ministères avaient intégré des engagements pris lors du Sommet mondial dans le plan d'action de leur stratégie. En l'absence de directives fédérales, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si les engagements des ministères ont permis de faire des progrès notables à l'échelle du gouvernement dans la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet mondial. La section « Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux », à la page 32, offre plus d'information sur les progrès faits par le Canada.

Écologisation des activités du gouvernement. Tous les ministères et organismes qui déposent une stratégie ont un rôle à jouer dans l'écologisation des activités du gouvernement. Leur stratégie pourrait servir à faire des progrès dans ce domaine. En 2000, le gouvernement a proposé des directives sur l'écologisation de ses activités, qui étaient assorties de cibles et de mesures pour les stratégies de 2001. Certains

ministères en ont tenu compte lors de la préparation de leur stratégie.

Pour les stratégies de 2004, le gouvernement n'a pas préparé de directives sur l'écologisation de ses activités. Cependant, 11 ministères sur 24 ont indiqué dans leur stratégie qu'ils définiraient un cadre d'évaluation et de rapport commun sur l'écologisation de leurs activités. La mise en place d'un cadre commun est certes importante, mais nous nous attendions à ce que le gouvernement ait davantage progressé. Les trois plus grands gestionnaires de biens immobiliers de l'administration publique — Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Service correctionnel Canada et la Défense nationale — ont enregistré certains progrès; ils vont présenter leurs rapports en utilisant des indicateurs communs en 2006. Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sont à élaborer un cadre de gestion du rendement qui indiquera le degré actuel d'écologisation de leurs activités et proposera un modèle de gouvernance ainsi que des indicateurs de rendement. Le Secrétariat du Conseil du Trésor nous a fait savoir que le cadre et ses recommandations concernant les mesures à prendre seront prêts d'ici l'automne 2005.

Nous avons examiné les engagements pris par certains ministères à l'égard de la gestion du parc automobile, des biens immobiliers et de l'approvisionnement écologique (voir le chapitre 6 du présent Rapport pour obtenir un complément d'information sur les engagements en matière d'approvisionnement écologique). Nous avons constaté que certains ministères avaient pris des engagements précis, alors que d'autres mentionnaient qu'ils en étaient à élaborer des plans d'action. En l'absence de directives fédérales, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si les engagements pris par les ministères avaient contribué de manière notable à l'écologisation des activités à l'échelle du gouvernement.

7.18 Par ailleurs, le gouvernement n'a pas donné aux parlementaires et aux Canadiens les moyens de consulter facilement les stratégies en vue de déterminer les engagements qui ont été pris en matière de développement durable (pour ce qui est notamment des changements climatiques, de la qualité de l'air et de l'eau douce).

7.19 Il n'y a pas de mécanisme de gouvernance clair et efficace.

Le gouvernement a créé le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable, composé de sous-ministres, pour veiller à ce que les ministères collaborent en matière de développement durable, coordonnent leurs initiatives à cet égard et gèrent les enjeux horizontaux qui sont abordés dans leur stratégie. Au moment de notre vérification, le Comité :

- n'avait toujours pas élaboré de stratégie fédérale, ni supervisé la mise en œuvre des engagements pris par le Canada lors du Sommet mondial de 2002;
- ne possédait pas de secrétariat doté d'un personnel à temps plein;
- ne s'était pas réuni depuis plus d'un an et ne prévoyait pas le faire.



Le saviez-vous?

En 2004, après avoir examiné la performance environnementale du Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques a recommandé que le gouvernement « élabore au niveau fédéral une stratégie intégrée de développement durable (prévoyant notamment l'écologisation du budget fédéral) ».

7.20 En octobre 2004, le Premier ministre a mis sur pied le Comité spécial du Cabinet sur le développement durable et l'environnement afin d'étudier des priorités précises dans le domaine de l'environnement et du développement durable, comme les changements climatiques et d'autres dossiers présentés dans le discours du Trône de 2004. Un comité de sous-ministres appuie le Comité spécial du Cabinet.

7.21 Au cours de notre vérification, le gouvernement a mis sur pied le Comité stratégique des sous-ministres sur l'environnement et la durabilité pour remplacer le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable. Ce comité aurait comme nouveau mandat de jouer « possiblement » un rôle dans l'orientation des stratégies de 2007, mais ce rôle n'a pas encore été défini. Le fait de ne pas avoir réussi à élaborer une stratégie de développement durable pour le Nord montre bien la difficulté qu'éprouvent les ministères à collaborer lorsque les mécanismes de gouvernance manquent de clarté et d'efficacité (voir l'encadré intitulé « L'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord passe par des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces », à la page 14).

7.22 Afin de fournir des orientations pertinentes pour les stratégies de 2007 et d'élaborer une stratégie fédérale, le gouvernement aura besoin de personnel et de ressources qui pourraient être regroupés au sein d'un secrétariat du développement durable, mis sur pied dans un organisme central ou un ministère principal.

7.23 La participation du Bureau du Conseil privé et du greffier est essentielle. Le Bureau du Conseil privé est chargé d'assurer la cohésion des politiques et le bon fonctionnement du gouvernement. Ainsi, à quelques reprises, le greffier du Conseil privé a demandé aux sous-ministres de Ressources naturelles Canada et d'Environnement Canada, à titre de coprésidents du Comité de coordination de l'environnement et du développement durable, d'élaborer une stratégie fédérale de développement durable et de donner des directives pour la préparation des stratégies ministérielles. Exception faite d'un document d'orientation préparé par Ressources naturelles Canada, les demandes du greffier n'ont pas donné de résultats.

L'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord passe par des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces

Au cours des consultations publiques pour les stratégies de 1997, la population du Nord a fait savoir au gouvernement qu'elle voulait une meilleure communication, coordination et collaboration entre les ministères fédéraux qui ont des activités dans le Nord. En 1999, un groupe de travail interministériel a été mis sur pied. Dirigé par Affaires indiennes et du Nord Canada, il réunissait 20 ministères. Ce groupe devait élaborer une stratégie de développement durable pour le Nord, qui serait éventuellement intégrée à une stratégie fédérale. La stratégie devait intégrer les objectifs et les actions des ministères qui ont des responsabilités à l'égard du Nord et ne viser que le mandat et les compétences du gouvernement fédéral.

En 2003, après deux séries de consultations et de nombreuses discussions interministérielles, le groupe de travail a été dissous. Les efforts déployés ont abouti à la publication de deux documents : *Progrès visant à atteindre le développement durable dans le Nord* et *Une stratégie de développement durable fédérale pour le Nord : leçons apprises*.

Le document portant sur les leçons apprises recensait certains problèmes :

- les ministères et organismes voulaient que leur stratégie guide la stratégie du Nord au lieu que ce soient les enjeux du Nord qui guident les stratégies ministérielles;
- le groupe de travail avait de la difficulté à obtenir des ressources suffisantes;
- les changements des membres au sein du groupe avait des effets perturbateurs.

Selon ce document, certains ministères devaient faire preuve d'une plus grande souplesse en vue de collaborer à la préparation d'une stratégie pour le Nord.

Dans le discours du Trône de 2004, le gouvernement s'est engagé à élaborer une nouvelle stratégie pour le Nord. Cette stratégie n'a que trop tardé et la façon dont les efforts déjà déployés seront mis à contribution n'est pas claire.

7.24 En 2002, nous avons recommandé que le gouvernement fédéral développe une vision claire de la situation du développement durable au Canada dans vingt ans et qu'il fournisse aux ministères des directives et des orientations pour la préparation des stratégies de 2004. À l'époque, le Bureau du Conseil privé avait délégué cette responsabilité au Comité de coordination de l'environnement et du développement durable. Toutefois, aucune vision du développement durable au Canada n'a encore été développée et les directives de même que les orientations données sont déficientes. Le Bureau du Conseil privé n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour veiller à ce que les ministères prennent les mesures adéquates pour répondre à ses requêtes.

7.25 Recommandation. Le Bureau du Conseil privé devrait confier à un organisme particulier la responsabilité de fournir des directives en matière de développement durable à l'intention des ministères et organismes et surveiller régulièrement les progrès réalisés. Pour les stratégies de développement durable de 2007, cet organisme devrait élaborer :

- une stratégie fédérale de développement durable, à laquelle participeraient les ministres;
- des directives sur la structure des stratégies et la production de rapports;
- un outil facilement accessible pour effectuer des recherches dans les stratégies;
- un rapport annuel sur les progrès réalisés à l'échelle gouvernementale sur le plan du développement durable.

Réponse du Bureau du Conseil privé. Le Bureau du Conseil privé (BCP) appuie la recommandation qui consiste à fournir aux ministères plus de directives leur permettant d'élaborer leurs stratégies respectives en matière de développement durable. À cette fin, le Premier ministre a mis sur pied, en octobre 2004, le Comité spécial du Cabinet sur le développement durable et l'environnement qui, à son tour, reçoit l'appui d'un comité de sous-ministres ainsi que du BCP, en tant que secrétariat du Cabinet. Le Comité spécial a été mandaté d'élaborer une stratégie fédérale de développement durable, qui guidera les actions globales du gouvernement.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, chaque ministère doit élaborer sa propre stratégie de développement durable, de sorte qu'il incombe aux ministres d'adapter les stratégies aux défis propres de leur ministère. Une stratégie fédérale de développement durable, qui sera

terminée d'ici le milieu de l'année 2006, permettra de garantir une approche générale à l'égard du développement durable et la cohérence globale des objectifs des ministères.

7.26 Il faut renforcer la reddition de comptes de la haute direction.

En 2001, nous avons constaté qu'il y avait souvent un manque d'appui de la part de la haute direction. Exercer un leadership est essentiel pour que les ministères élaborent des stratégies efficaces, qui tiennent vraiment compte des orientations pangouvernementales. En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, les ministres sont responsables du dépôt de la stratégie de leur ministère au Parlement. Toutefois, les responsabilités de la haute direction ne sont pas aussi clairement établies. Nous avons examiné les ententes de rendement de certains sous-ministres et avons constaté que la reddition de comptes à l'égard des stratégies ne constituait pas un engagement permanent ni important.

7.27 Le Bureau du Conseil privé reconnaît l'importance du processus de gestion du rendement et encourage l'excellence à ce chapitre en récompensant l'atteinte de résultats liés aux objectifs du gouvernement, notamment en ce qui concerne la reddition de comptes à l'égard des stratégies.

7.28 Recommandation. Le Bureau du Conseil privé devrait incorporer aux ententes de rendement des sous-ministres un engagement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie de développement durable qui viserait la réalisation de progrès notables dans ce domaine. Il devrait en outre veiller à ce que les sous-ministres ajoutent cette disposition aux ententes de rendement annuelles des sous-ministres adjoints assumant des responsabilités importantes sur le plan du développement durable.

Réponse du Bureau du Conseil privé. Le développement durable continue d'être énoncé expressément comme un objectif clé dans les contrats de rendement des sous-ministres pour qui le développement durable fait partie intégrante de leurs fonctions. Ceux-ci doivent reproduire cette priorité dans les contrats de rendement de leurs sous-ministres adjoints. De façon plus générale, le développement durable est également pris en compte dans les responsabilités déléguées de tous les sous-ministres lorsqu'ils administrent leurs organisations, ce qui est actuellement mesuré dans le cadre du Programme de gestion du rendement des sous-ministres.

Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement — Le cadre a pour premier objectif d'atteindre le plus haut niveau de qualité de l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, à savoir rehausser l'état de santé et le bien-être des Canadiens, préserver l'environnement naturel du Canada et accroître la compétitivité à long terme du pays. Le cadre aura une portée nationale. Il sera élaboré en collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie, les organisations non gouvernementales, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées. Il sera assorti d'objectifs communs et articulé autour de cinq piliers : processus décisionnel, information, science et technologie, promotion du rendement et application de la loi, éducation et mobilisation.

7.29 Le rôle du nouveau cadre d'Environnement Canada est flou. Environnement Canada élabore actuellement le **Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement**. Au moment de notre vérification, nous ne savions pas exactement :

- quel serait le rôle de ce cadre;
- de quelle façon les autres ministères et organismes participeraient;
- comment le cadre intégrerait les stratégies de développement durable des ministères et organismes;
- si le cadre servirait de fondement pour la stratégie fédérale de développement durable.

Environnement Canada doit préciser le rôle de ce cadre afin d'éviter la confusion et le dédoublement des travaux effectués en matière de développement durable.

7.30 Recommandation. Environnement Canada doit préciser le rôle du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement et expliquer comment ce cadre intégrera les stratégies de développement durable des ministères et organismes.

Réponse d'Environnement Canada. Le Ministère accepte la recommandation. Le Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) est une initiative du gouvernement du Canada dirigée par Environnement Canada afin de relever de façon cohérente et intégrée les défis liés à l'environnement et à la durabilité auxquels font face les Canadiens. En novembre 2004, le Comité spécial du Cabinet sur le développement durable et l'environnement a appuyé l'élaboration d'un cadre national sur la durabilité de l'environnement dans le cadre du CCDE. Le Comité spécial supervisera aussi sa mise en œuvre. Le CCDE aura recours à une approche intégrée et exhaustive pour relever un éventail complet de défis en matière de durabilité en conjuguant politique et suivi dans des domaines comme les changements climatiques, la gestion de l'environnement, la santé et l'environnement, et le développement durable des collectivités.

On a confié au Comité stratégique des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable, créé au printemps 2005, l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national sur la durabilité de l'environnement. Ce cadre sera mis en œuvre dans le contexte du CCDE. Le Comité a aussi pour tâche de faire progresser l'initiative Prêcher par l'exemple, y compris la prochaine génération de stratégies fédérales de développement durable. Les stratégies relatives au développement durable seront un mécanisme interministériel clé pour

la mise en œuvre du CCDE, car elles assureront la coordination de la prestation par les ministères de l'approche pangouvernementale du cadre. Le CCDE permettra à la stratégie de développement durable de choisir une approche plus intégrée et concertée, fondée sur des priorités fédérales communes en matière d'environnement et de durabilité.

Le Comité stratégique des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable fournira aux ministères fédéraux des lignes directrices au sujet de l'harmonisation des stratégies de développement durable avec le CCDE afin d'influer sur la préparation de la quatrième étape des stratégies en 2006. Les lignes directrices amélioreront la stratégie de développement durable en améliorant la cohérence des politiques entre les programmes fédéraux en matière d'environnement et de durabilité, et en améliorant la reddition de comptes envers les Canadiens grâce à une production de rapports améliorée.

7.31 Leçons apprises sur l'efficacité des stratégies. Après avoir vérifié trois séries de stratégies, nous avons relevé un certain nombre de secteurs à améliorer (voir « La qualité des stratégies de 2004 », à la page 20). Le gouvernement doit évaluer l'impact et l'efficacité des stratégies antérieures sur le développement durable avant les stratégies de 2007.

7.32 Recommandation. Afin d'améliorer les stratégies de développement durable de 2007, le Bureau du Conseil privé devrait charger un organisme de tirer des leçons sur la façon de mieux utiliser les stratégies pour faire progresser le développement durable et prendre des mesures en fonction des résultats obtenus.

Réponse du Bureau du Conseil privé. Le Bureau du Conseil privé (BCP) convient de la nécessité d'un processus continu d'examen et de réforme pour assurer la durabilité des politiques, des programmes et des opérations. Dans ce contexte, il considère important d'évaluer constamment les stratégies de développement durable des ministères.

En septembre 2004, le sous-ministre d'Environnement Canada a été appelé à examiner comment pourrait être entrepris un tel exercice. Un exercice interministériel sur les leçons apprises reposant sur chacun des examens ministériels a été lancé en décembre 2004 par l'entremise du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable pour déterminer les pratiques exemplaires et les principaux défis à relever.

En ce qui concerne les stratégies de 2007, le Comité des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable a reçu le mandat clair de faire progresser la prochaine génération de stratégies fédérales de développement durable. À cet égard, l'exercice interministériel sur les leçons apprises viendra appuyer les travaux du Comité des sous-ministres.

Conclusion

7.33 Avec les stratégies ministérielles, le gouvernement fédéral a adopté une approche unique et décentralisée pour promouvoir le développement durable. Cependant, les ministères et organismes sont aux prises avec des priorités qui changent et un mécanisme de gouvernance inefficace pour orienter les stratégies de développement durable. Pour préparer leurs stratégies de 2004, ils n'ont reçu que peu d'orientations approuvées. Faute d'avoir préparé une stratégie fédérale, le gouvernement n'a pas donné aux ministères et organismes les orientations dont ils avaient besoin pour coordonner et uniformiser leurs stratégies. De plus, le comité de sous-ministres responsable des stratégies de développement durable a cessé ses activités, ne laissant personne en charge.

7.34 Les ministères et organismes présenteront leur quatrième stratégie en décembre 2006. Il est donc primordial d'agir maintenant. Si le gouvernement ne donne pas d'orientations et qu'il ne fait pas preuve de leadership dans les meilleurs délais, les ministères et organismes n'auront pas le temps d'harmoniser leurs stratégies avec le plan du gouvernement en matière de développement durable, et ils ne pourront pas faire rapport sur les progrès réalisés à l'échelle du gouvernement dans ce secteur.

7.35 Fait plus important encore, sans stratégie fédérale, le gouvernement risque de prolonger durant encore trois ans le statu quo en matière de développement durable. Les Canadiens et les parlementaires ne pourront pas se faire une idée juste du plan d'ensemble du gouvernement en matière de développement durable, des modalités de mise en œuvre de ce plan, ni des progrès qui ont été réalisés.

La qualité des stratégies de 2004



Spécimens de stratégies de développement durable de 2004

Les attentes à l'égard des stratégies

7.36 L'évaluation de la qualité des stratégies de développement durable de 2004 et les rapports à cet égard aident les parlementaires et les Canadiens à comprendre le programme du gouvernement en matière de développement durable. Cette évaluation de la qualité aidera aussi les ministères et les organismes à améliorer la planification de leur stratégie de 2007.

7.37 Pour évaluer la qualité des stratégies de 2004, nous avons examiné les attentes suivantes, énoncées dans le document de 2003 *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir* de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

Rôle et place. Le rôle de la stratégie et sa place en regard des autres plans et stratégies sont clairement indiqués.

Vision. La stratégie contient une vision en matière de développement durable.

Buts et objectifs. Les buts et les objectifs indiquent clairement les résultats à long terme qui sont attendus.

Lier les buts et les objectifs aux cibles et aux mesures. Les cibles et les mesures sont clairement liées aux buts et aux objectifs.

Cibles claires. Les cibles sont claires : il s'agit d'énoncés clairs et faciles à comprendre.

Cibles mesurables. Les cibles comportent une date d'échéance et un produit à livrer. Nous avons également vérifié s'il était fait mention d'une direction et de l'importance du changement attendu au niveau des résultats.

Leçons apprises de 2001. Les leçons tirées des stratégies de 2001 sont indiquées.

Changements apportés aux stratégies de 2004. Les changements entre les stratégies de 2001 et de 2004 sont indiqués.

Nous nous sommes également penchés sur la :

Communication de l'information. Les ministères et organismes font-ils rapport tous les ans en matière de développement durable dans leur rapport ministériel sur le rendement et dans un rapport d'étape supplémentaire plus détaillé?

Notre évaluation de la qualité des stratégies de 2004 est présentée à la pièce 7.3.

Observations

Le saviez-vous?

Nombre de ministères et organismes tenus de déposer une stratégie de développement durable en 2004 : **25**

Nombre de ministères et d'organismes devant déposer une stratégie en décembre 2006 : **plus de 30**

Les ministères et organismes nouveaux ou ayant été restructurés comprennent : Affaires étrangères Canada, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, l'Agence de santé publique du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada, le Centre des armes à feu Canada, Commerce international Canada, Développement social Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Certaines améliorations ont été apportées par rapport aux stratégies de 2001

7.38 Nous avons constaté que les stratégies de 2004 étaient meilleures, à certains égards, que les stratégies de 2001.

- La plupart des stratégies présentent maintenant la vision du ministère ou de l'organisme en matière de développement durable.
- Les stratégies de 2004 décrivent habituellement de façon plus précise le rôle et la place de la stratégie par rapport aux autres plans ministériels.

Dans les stratégies de 2004, nous avons également observé les éléments suivants :

- Plusieurs ministères adoptent des approches novatrices pour intégrer leur stratégie à leurs autres exercices de planification des activités.
- Un grand nombre de stratégies précisent clairement les responsabilités au sein de l'entité à l'égard des engagements pris.

Ce sont là des signes encourageants, étant donné que les stratégies jouent un rôle stratégique et redditionnel.

La qualité des stratégies reste fort variable

7.39 Lorsque nous avons évalué les stratégies de 2004 en regard de nos attentes, nous n'avons pas pu trouver de stratégie « exemplaire ». Chaque stratégie peut en effet être encore améliorée.

Plus précisément :

- Dans la plupart des stratégies, les buts et les objectifs mettent l'accent sur les processus, les activités et les extrants plutôt que sur les résultats à long terme.
- Moins de la moitié des stratégies répondent à nos attentes concernant des cibles mesurables qui précisent les produits à livrer et les échéanciers. Elles pourraient être améliorées en indiquant clairement la direction et l'importance du changement attendu au niveau des résultats.

Pour pouvoir mesurer les progrès réalisés à l'égard des engagements, ces questions doivent être réglées.

Les ministères et organismes font régulièrement rapport sur les progrès réalisés pour respecter les engagements pris dans leur stratégie

7.40 Toutes les organisations font état, dans leurs rapports ministériels sur le rendement, de leurs progrès à l'égard des engagements pris dans leur stratégie de développement durable. En outre, plus des deux tiers produisent aussi des rapports d'étape supplémentaires à propos de leur stratégie.

Pièce 7.3 Notre évaluation de la qualité des stratégies de 2004

Organisation	Rôle et place	Vision	Buts et objectifs	Lier les buts et objectifs avec des cibles et des mesures	Cibles claires	Cibles mesurables	Leçons apprises de 2001	Changements en 2004	Communication de l'information	
									Rapports sur le rendement	Rapports d'étape supplémentaires
Agriculture et Agroalimentaire Canada	●	●	●	●	●	●	●	●	Oui	Oui
Affaires étrangères Canada ¹	●	●	●	●	●	●	●	●	Oui	Oui
Affaires indiennes et du Nord Canada	●	●	○	●	●	●	●	●	Oui	Oui
Agence canadienne de développement international	●	●	●	●	●	●	●	●	Oui	Non
Agence de promotion économique du Canada atlantique	○	●	●	●	●	●	●	●	Oui	Non
Agence du revenu du Canada	●	●	●	●	●	●	●	●	Oui	Oui
Anciens Combattants Canada	●	●	●	●	●	●	●	●	Oui	Oui
Citoyenneté et Immigration Canada	●	○	●	●	●	●	●	●	Oui	Oui
Défense nationale	●	●	●	●	●	●	●	●	Oui	Oui
Développement des ressources humaines Canada ²	○	○	●	●	●	●	●	●	Oui	Non
Développement économique Canada pour les régions du Québec	○	●	○	○	●	○	●	●	Oui	Non

● Répond aux attentes ● Répond partiellement aux attentes ○ Ne répond pas aux attentes

Notes :

1. En décembre 2003, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'est scindé en deux ministères : Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada. La stratégie de 2004 a été élaborée au moment où les ministères n'en formaient qu'un. Une stratégie pour chaque ministère sera présentée en 2006.
2. En décembre 2003, Développement des ressources humaines Canada a été divisé en deux ministères : Développement social Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. La stratégie de 2004 a été élaborée au moment où les ministères n'en formaient qu'un. Une stratégie pour chaque ministère sera présentée en 2006.

Pièce 7.3 Notre évaluation de la qualité des stratégies de 2004 (suite)

Organisation	Rôle et place	Vision	Buts et objectifs	Lier les buts et objectifs avec des cibles et des mesures	Cibles claires	Cibles mesurables	Leçons apprises de 2001	Changements en 2004	Communication de l'information	
									Rapports sur le rendement	Rapports d'étape supplémentaires
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	●	●	○	○	●	●	●	●	Oui	Oui
Environnement Canada	●	●	○	●	○	○	●	●	Oui	Oui
Finances Canada	●	○	○	●	○	○	○	○	Oui	Oui
Industrie Canada	●	●	○	●	○	○	●	●	Oui	Oui
Justice Canada	●	●	○	○	○	○	○	○	Oui	Non
Parcs Canada	●	●	○	●	○	○	○	○	Oui	Oui
Patrimoine canadien	●	○	○	○	○	○	○	○	Oui	Non
Ressources naturelles Canada	●	●	○	●	○	○	○	○	Oui	Oui
Santé Canada	●	●	○	○	○	○	○	○	Oui	Oui
Secrétariat du Conseil du Trésor	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui	Oui
Sécurité publique et Protection civile Canada ³	●	○	○	○	○	○	○	○	Oui	Oui
Transports Canada	●	●	○	○	○	○	○	○	Oui	Oui
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	●	●	○	○	○	○	○	○	Oui	Oui

● Répond aux attentes ○ Répond partiellement aux attentes ○ Ne répond pas aux attentes

Note :

3. La stratégie de 2004 a été préparée pour le Solliciteur général du Canada plutôt que pour Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), qui a été créé en décembre 2003. SPPCC regroupe désormais l'ancien bureau du Solliciteur général, le Bureau de protection de l'infrastructure essentielle et de planification d'urgence (qui relevait auparavant de la Défense nationale) et le Centre national de prévention du crime (qui relevait auparavant du ministère de la Justice Canada).

Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies

7.41 Dans notre *Stratégie de développement durable* de 2004, nous nous sommes engagés à évaluer un plus grand nombre d'engagements pris dans les stratégies des ministères et organismes, en faisant appel à d'autres équipes de vérification au sein du Bureau du vérificateur général du Canada. Les équipes ont évalué les progrès réalisés par les ministères et organismes pour respecter dix engagements pris dans les stratégies de 2001 et de 2004 (voir la pièce 7.4). Ces engagements ont été retenus en fonction de leur importance ainsi que selon le jugement du personnel de vérification et de sa disponibilité. Les résultats de cette évaluation ne s'appliquent qu'aux dix engagements retenus et ne reflètent pas le rendement général des organisations. Les chapitres 1, 4 et 6 du présent Rapport font état des progrès réalisés pour ce qui est d'autres engagements choisis provenant des stratégies des ministères et organismes.

Observations

La plupart des ministères et organismes ont réalisé des progrès satisfaisants ou certains progrès pour respecter les dix engagements retenus

7.42 À une exception près, nous avons constaté que la plupart des ministères et organismes ont réalisé des progrès pour respecter les engagements que nous avons examinés. Il s'agit d'étapes initiales importantes, qui doivent être poursuivies afin de faire des progrès réels.



7.43 Nous avons mesuré les progrès réalisés par les ministères et constaté ce qui suit :

- Affaires étrangères Canada a fait des progrès satisfaisants en vue d'élaborer un plan destiné à protéger la santé et la sécurité de ses employés à l'étranger.
- Affaires indiennes et du Nord Canada a réalisé certains progrès dans l'élaboration d'une stratégie fédérale détaillée de planification communautaire pour les Premières nations.
- L'Agence du revenu du Canada a réalisé des progrès satisfaisants en vue d'élaborer une version définitive de sa politique environnementale, qui porte sur des enjeux environnementaux importants comme la réduction du niveau de risque environnemental associé à ses activités et la mise en œuvre de saines pratiques environnementales.

- Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé des progrès satisfaisants pour respecter son engagement d'offrir à son personnel une formation pour le sensibiliser à l'approvisionnement écologique.
- La Défense nationale a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de plans de gestion des secteurs d'entraînement aux emplacements choisis.
- Environnement Canada a réalisé des progrès satisfaisants pour ce qui est de l'élaboration d'initiatives visant à améliorer l'accès des médias, et donc des Canadiens, aux avertissements météorologiques.
- Environnement Canada a réalisé certains progrès en vue d'améliorer l'accès des Canadiens aux avis de conditions météorologiques à fortes incidences et leur compréhension de ces derniers.
- Industrie Canada a réalisé des progrès satisfaisants en contribuant à l'élaboration d'une stratégie d'innovation et d'un plan d'action visant l'utilisation des bioproduits et des bioprocédés.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor a réalisé des progrès satisfaisants pour ce qui est de tenir et de mettre à jour son répertoire fédéral des sites contaminés.

7.44 Cependant, Transports Canada a réalisé peu de progrès en ce qui a trait au respect de son engagement pris en 2001 de recenser les déversements d'effluents et de déchets dans les principaux ports canadiens. Les déversements effectués dans les 19 administrations portuaires canadiennes n'ont pas été répertoriés. Les rejets d'eaux usées et d'autres produits chimiques peuvent, selon les quantités déversées, avoir des effets négatifs sur les systèmes aquatiques et la santé humaine.

Pièce 7.4 Progrès enregistrés par les ministères et organismes en vue de respecter leurs engagements pris dans les stratégies de 2001 et de 2004

Engagement	Progrès	Commentaires
Affaires étrangères Canada		
<p>En 2001, élaborer une stratégie portant sur les questions liées à la santé et au bien-être des employés et de leur famille dans les missions à l'étranger.</p> <p>(stratégie de 2001)</p> <p>Cible : 2001</p>		<p>Contexte. Le Ministère s'est engagé à élaborer une stratégie concernant les nombreux défis liés à la santé et au bien-être auxquels doivent faire face les employés et leur famille dans les missions à l'étranger. Par exemple, des problèmes plus ou moins prononcés au Canada, comme la pollution de l'air, peuvent être extrêmement graves dans d'autres pays.</p> <p>Nos constatations. Le Ministère a créé un comité et établi une stratégie. Le comité, ainsi que ses sous-comités, étaient composés de représentants du Ministère et d'autres ministères comme Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et l'Agence canadienne de développement international. La stratégie cerne les aspects qui posent problème, comme la pollution, et présente des recommandations qui sont accompagnées de résultats prévus et de coûts estimatifs. Elle indique aussi la direction générale ou le ministère responsable de mettre en œuvre les recommandations.</p>
Affaires indiennes et du Nord Canada		
<p>Élaborer, de concert avec les collectivités des Premières nations, une stratégie de planification communautaire détaillée applicable à l'échelle fédérale.</p> <p>(stratégie de 2004)</p> <p>Cible : avril 2005</p>		<p>Contexte. L'approche actuelle du gouvernement fédéral pour financer et appuyer les collectivités des Premières nations est morcelée. Elle fait appel à de nombreux programmes gouvernementaux qui comportent divers critères d'admissibilité, conditions de financement et exigences en matière de rapport. Le Ministère croit qu'un plan communautaire détaillé peut aider les Premières nations à déterminer leurs priorités et à accroître leur autonomie. Le Ministère a pris cet engagement pour la première fois dans sa stratégie de 2001 et la date cible était décembre 2003.</p> <p>Nos constatations. Le Ministère a réalisé certains progrès. Au cours des quatre dernières années, il a créé des partenariats avec les Premières nations et d'autres ministères, a établi des projets pilotes et des groupes de travail, et a publié un document sur les expériences de planification dans des collectivités des Premières nations, des Inuits et du Nord. Pour achever la stratégie fédérale, le Ministère croit qu'il doit tout d'abord élaborer sa propre stratégie de planification communautaire en collaboration avec les Premières nations et prévoit la terminer en décembre 2005. Cette stratégie servira lors des discussions avec d'autres ministères fédéraux. Par conséquent, il a révisé sa date cible et l'a fixée à décembre 2006. Étant donné le travail qu'il reste à faire, nous jugeons que cette date cible est optimiste.</p>



 Progrès satisfaisants
  Certains progrès
  Peu ou pas de progrès
  Pas évalué

Pièce 7.4 Progrès enregistrés par les ministères et organismes en vue de respecter leurs engagements pris dans les stratégies de 2001 et de 2004 (suite)

Engagement	Progrès	Commentaires
Agence du revenu du Canada		
<p>Achever la politique environnementale de l'ADRC.* (stratégie de 2001)</p> <p>Cible : le 30 novembre 2001</p> <p>*ADRC (Agence des douanes et du revenu du Canada) maintenant l'Agence du revenu du Canada</p>	●	<p>Contexte. Étant une grande organisation du gouvernement, l'Agence reconnaît que ses activités ont un effet sur l'environnement. Sa vision consiste à avoir des pratiques exemplaires reconnues mondialement en matière de développement durable.</p> <p>Nos constatations. La politique environnementale de l'Agence a été finalisée. Elle a été approuvée par le Conseil de direction en décembre 2001 et communiquée au personnel dans une trousse comprenant la nouvelle politique, une présentation à l'intention de la direction et une foire aux questions. La politique environnementale intègre les principales questions environnementales comme la réduction du niveau de risque environnemental associé aux opérations, la mise en œuvre et la promotion de saines pratiques de gestion environnementale, et l'amélioration de la performance environnementale.</p> <p>L'Agence a réévalué la politique après la séparation de Douanes Canada de l'Agence en décembre 2003 et jugé qu'elle était toujours pertinente. L'Agence prévoit revoir la politique d'ici le 31 décembre 2006.</p>
Agriculture et Agroalimentaire Canada		
<p>Fournir une formation sur l'écologisation des approvisionnements à tous les gestionnaires des services intégrés et au personnel de gestion des immobilisations/des achats dans la région de la capitale nationale. (stratégie de 2004)</p> <p>Cible : 2004</p>	●	<p>Contexte. Le Ministère a des politiques pour veiller à ce que ses activités d'approvisionnement soient conformes à ses responsabilités en matière d'environnement. Un besoin de formation a été identifié afin que le personnel ayant des responsabilités en matière d'approvisionnement puisse reconnaître les possibilités d'achats écologiques.</p> <p>Nos constatations. Le Ministère a réalisé des progrès satisfaisants pour ce qui est d'offrir une formation pour sensibiliser le personnel à l'approvisionnement écologique. La formation a débuté en 2003-2004, en utilisant des ateliers, mais le Ministère s'est rendu compte que ce n'était pas l'approche la plus efficace. En 2004-2005, le Ministère a fait appel à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour offrir en ligne un cours de sensibilisation à l'approvisionnement écologique. Ce cours en ligne était moins coûteux à administrer et permettait une utilisation plus souple par le personnel. Jusqu'à maintenant, cette formation a été donnée à plus de 120 employés. Le Ministère prévoit continuer à l'offrir.</p> <p>L'engagement se trouvait déjà dans la stratégie de 2001. Selon le Ministère, les progrès ont été retardés par les nombreux changements apportés à l'organisation, notamment le regroupement et la révision des activités d'approvisionnement ainsi que des modèles de livraison. Cependant, le Ministère a repris le même engagement dans sa stratégie de 2004.</p>

● Progrès satisfaisants ● Certains progrès ○ Peu ou pas de progrès X Pas évalué

Pièce 7.4 Progrès enregistrés par les ministères et organismes en vue de respecter leurs engagements pris dans les stratégies de 2001 et de 2004 (suite)

Engagement	Progrès	Commentaires
Défense nationale		
<p>Mettre en œuvre les plans de gestion des secteurs d'entraînement à des emplacements choisis d'ici le 31 mars 2004.</p> <p>(stratégie de 2001)</p> <p>Cible : le 31 mars 2004</p> <p>Nous avons choisi les sites suivants pour notre vérification : Gagetown, Nanoose, Petawawa et Valcartier.</p>		<p>Contexte. Les activités d'entraînement militaire peuvent nuire à l'environnement, mais les Forces canadiennes doivent s'entraîner dans des conditions qui soient aussi réalistes que possible, et elles possèdent des emplacements un peu partout au pays à cette fin. En 2003, nous avons signalé que le Ministère devait améliorer la gérance environnementale de ses secteurs d'entraînement ainsi que la façon dont il rend compte des progrès réalisés en regard des cibles fixées dans la stratégie. La Défense nationale s'est engagée à réduire les effets nuisibles pour l'environnement qui résultent de ses activités d'entraînement et à faire des progrès pour en arriver à un entraînement militaire durable.</p> <p>Nos constatations. Le Ministère a fait des progrès pour ce qui est de cet engagement. Il a produit des plans pour gérer les secteurs d'entraînement des emplacements que nous avons examinés. Nous avons examiné les progrès communiqués dans les rapports, touchant l'amélioration de la gestion environnementale des secteurs d'entraînement, et nous avons constaté que des mesures sont prises pour répondre aux préoccupations environnementales. Le Ministère a indiqué qu'il se concentrait sur les aspects à priorité élevée, mais nous n'avons pu conclure que les secteurs dont il s'occupait étaient à priorité élevée, une mesure que le Ministère utilise pour présenter ses progrès.</p>
Environnement Canada		
<p>Mettre en place des mécanismes appropriés, en travaillant avec des partenaires communautaires, pour rendre l'accès à l'information d'avertissements plus accessible pour que les gens interviennent à temps.</p> <p>(stratégie de 2001)</p> <p>Cible : Aucune</p>		<p>Contexte. Les Canadiens sont vulnérables aux phénomènes météorologiques à fortes incidences, comme l'inondation de la rivière Rouge en 1997, la tempête de verglas en 1998 et l'ouragan Juan en 2003. Environnement Canada croit qu'en améliorant l'accès aux avertissements météorologiques, les Canadiens pourront prendre des mesures adéquates pour se protéger et protéger leurs entreprises. Les médias sont le principal partenaire d'Environnement Canada pour diffuser les avertissements au public.</p> <p>Nos constatations. Environnement Canada a fait des progrès en élaborant des initiatives pour améliorer l'accès des médias aux avertissements météorologiques. Par exemple, il a créé un site Web pour diffuser de l'information météorologique et expliquer les protocoles d'avertissements météorologiques aux stations radiophoniques. Cependant, le Ministère ne sait pas dans quelle mesure les Canadiens ont un meilleur accès aux avertissements ni s'ils les reçoivent plus rapidement.</p>

 Progrès satisfaisants
  Certains progrès
  Peu ou pas de progrès
  Pas évalué

Pièce 7.4 Progrès enregistrés par les ministères et organismes en vue de respecter leurs engagements pris dans les stratégies de 2001 et de 2004 (suite)

Engagement	Progrès	Commentaires
Environnement Canada (suite)		
<p>Accroître l'accessibilité des Canadiens aux avis de conditions météorologiques à fortes incidences et améliorer leur compréhension de ces dernières.</p> <p>(stratégie de 2004)</p> <p>Cible : Aucune</p>	○	<p>Contexte. Cet engagement complète l'engagement précédent du Ministère de rendre les avertissements météorologiques plus accessibles. En plus d'élaborer des initiatives visant à améliorer l'accès des médias aux avertissements, cet engagement met l'accent sur l'amélioration de la compréhension par les Canadiens des avis de conditions météorologiques à fortes incidences.</p> <p>Nos constatations. Le Ministère n'a pas défini de cibles mesurables. Par conséquent, il est incapable d'évaluer pleinement la mesure dans laquelle l'objectif de l'engagement a été atteint. De plus, des questions techniques et stratégiques, comme la nécessité d'encourager la participation volontaire des radiodiffuseurs, nuisent aux progrès visant à rendre l'information accessible aux Canadiens. Cependant, Environnement Canada travaille à des initiatives de sensibilisation, par exemple l'élargissement du Programme de préparation aux avertissements pour les météorologues, afin d'améliorer la compréhension par les Canadiens des phénomènes météorologiques à fortes incidences et leurs réactions à ces phénomènes.</p>
Industrie Canada		
<p>Élaborer une stratégie d'innovation et un plan d'action applicable aux bioproduits et aux bioprocédés afin d'appuyer le développement durable.</p> <p>(stratégie de 2001)</p> <p>Cible : Aucune</p>	●	<p>Contexte. Les bioproduits sont des produits fabriqués à partir de tous types de matières organiques renouvelables ou récurrentes. Il peut s'agir de récoltes et d'arbres, de bois et de résidus de bois, ou de plantes aquatiques et de graminées. Une stratégie d'innovation et un plan d'action pour les bioproduits sont importants, car ceux-ci peuvent réduire l'utilisation des combustibles fossiles dans la fabrication et la transformation de nombreux produits industriels. Industrie Canada estime que le document <i>Feuille de route d'innovation sur les matières premières, les carburants et les produits industriels issus de la biomasse</i> constitue la stratégie et le plan d'action. La feuille de route est un processus dynamique qui permet aux intervenants de l'industrie de travailler avec le gouvernement et le secteur universitaire pour concevoir ses propres plans à long terme.</p> <p>Nos constatations. La stratégie et le plan d'action ont été terminés, publiés et diffusés. L'initiative était dirigée par l'industrie, tandis que le Ministère offrait des services au « secrétariat de la feuille de route », tels que facilitation, contribution aux groupes de travail et rédaction. Le document a été révisé par des membres de l'industrie à qui il était destiné. La stratégie donne des indications sur les cibles de l'industrie et les mesures prioritaires à prendre à court et à long terme. Cependant, nous avons observé que la responsabilité de chaque mesure n'a pas encore été attribuée et que le lien entre une mesure précise et une cible spécifique n'est pas clair. Nous n'avons pas vérifié si la stratégie et le plan d'action étaient suffisants ou complets.</p>


● Progrès satisfaisants ○ Certains progrès ○ Peu ou pas de progrès X Pas évalué

Pièce 7.4 Progrès enregistrés par les ministères et organismes en vue de respecter leurs engagements pris dans les stratégies de 2001 et de 2004 (suite)

Engagement	Progrès	Commentaires
Secrétariat du Conseil du Trésor		
<p>Tenir et mettre à jour le répertoire fédéral des sites contaminés. (stratégie de 2001) Cible : Permanente</p>	●	<p>Contexte. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral, les locataires de ses terrains et d'autres parties ont évalué des milliers de sites fédéraux et déterminé qu'ils étaient contaminés. Si le problème de contamination de l'eau et des sols sur les sites fédéraux n'est pas géré de façon adéquate, cette contamination pourrait constituer une grande menace pour la santé humaine et l'environnement. Le Secrétariat du Conseil du Trésor croit qu'avec l'amélioration de l'information, les sites contaminés pourront être mieux gérés.</p> <p>Nos constatations. Le Secrétariat du Conseil du Trésor tient et met à jour son répertoire fédéral des sites contaminés, conformément aux normes internes de saisie et de contrôle de la qualité des données. Depuis octobre 2002, le nombre de sites inscrits au répertoire a pratiquement doublé. Des progrès ont été réalisés pour mettre à jour le répertoire; cependant, la base de données est incomplète et est considérée comme un travail en cours. Tous les sites dont on soupçonne la contamination n'ont pas été évalués et ils ne sont pas inclus dans le répertoire. De plus, le Secrétariat ne dispose pas d'un processus officiel de surveillance pour obtenir l'assurance que le répertoire est mis à jour en temps voulu. Le Secrétariat nous a dit qu'il améliorerait ses systèmes et processus d'inventaire. De nouvelles mesures, comme la certification au niveau supérieur de l'exactitude et de l'intégralité de l'information, amélioreront le répertoire.</p>
Transports Canada		
<p>Transports Canada déterminera les déversements, par des tierces parties, d'effluents et de déchets dans les ports canadiens d'ici 2001-2002. (stratégie de 2001) Cible : 2001-2002</p>	●	<p>Contexte. Il est important de réduire les répercussions des déversements d'effluents et de déchets liquides afin de protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres et d'éviter d'exposer les êtres humains à des substances dangereuses. Transports Canada voulait adopter des mesures pour prévenir les déversements, s'y préparer et intervenir, le cas échéant. De plus, le Ministère souhaitait adopter des mesures visant à réduire ou à éliminer les déversements réguliers d'effluents et de déchets.</p>
<p>Objectif 1 Travailler avec l'Association des administrations portuaires canadiennes (AAPC) pour déterminer les rejets dans les ports en demandant un inventaire des problèmes environnementaux actuels sur les terres de la Couronne d'ici 2001-2002. Cible : 2001-2002</p>	○	<p>Contexte. La <i>Loi maritime du Canada</i> établit 19 administrations portuaires canadiennes. Ces ports sont des éléments essentiels du commerce intérieur et international. Les 19 administrations fonctionnent à titre d'entités indépendantes et gèrent toutes les propriétés fédérales dans les ports (c'est-à-dire les terres de la Couronne) au nom de Transports Canada.</p> <p>Nos constatations. Il n'y a pas encore d'inventaire des déversements. Transports Canada a indiqué qu'il a tenté de travailler avec l'Association des administrations portuaires canadiennes (AAPC) afin d'obtenir un inventaire des déversements dans les 19 grands ports canadiens. L'AAPC a indiqué qu'elle n'avait pas les ressources nécessaires pour faire un tel inventaire. Transports Canada n'a pris aucune autre mesure.</p>

● Progrès satisfaisants ● Certains progrès ○ Peu ou pas de progrès X Pas évalué

Pièce 7.4 Progrès enregistrés par les ministères et organismes en vue de respecter leurs engagements pris dans les stratégies de 2001 et de 2004 (suite)

Engagement	Progrès	Commentaires
Transports Canada (suite)		
<p>Objectif 2</p> <p>Travailler en étroite collaboration avec l'AAPC (Comité de l'environnement) pour élaborer des plans de travail et établir les échéances, pour régler les problèmes environnementaux et pour déterminer le rôle de Transports Canada dans le processus d'assainissement d'ici 2002-2003.</p> <p>Cible : 2002-2003</p>	X	<p>Contexte. L'objectif 2 n'a pas été évalué, car l'objectif 1 devait être atteint pour qu'il puisse être mis en œuvre.</p>
<p>Objectif 3</p> <p>Préparer, d'ici 2001-2002, un inventaire des lieux problématiques pour les ports appartenant à Transports Canada, en examinant les vérifications et les études environnementales de base existantes.</p> <p>Cible : 2001-2002</p>		<p>Contexte. Dans le cadre de sa Politique maritime nationale, Transports Canada a cédé tous ses ports régionaux ou locaux à d'autres opérateurs. Le 31 mars 2002, 82 ports régionaux ou locaux et 34 ports éloignés, situés d'un bout à l'autre du Canada, relevaient encore du Ministère.</p> <p>Nos constatations. En date de mars 2002, Transports Canada avait répertorié les lieux de déversements dans presque tous ses ports. Des informations sur l'emplacement, le droit de propriété et le type d'effluent ont été recueillies.</p> <p>En se fondant sur une connaissance générale des 116 ports et sur les résultats d'une étude détaillée de 5 ports datant de mars 2003, Transports Canada a déterminé qu'il n'y avait pas de problèmes importants de déversement. Bien qu'il s'agisse d'une bonne initiative, elle ne garantit pas que les ports non étudiés en détail n'ont pas de problèmes de déversement.</p>
<p>Objectif 4</p> <p>Établir un cadre de surveillance pour les propres ports de Transports Canada comprenant la détermination des projets, une analyse et l'échéancier de l'assainissement d'ici 2002-2003.</p> <p>Cible : 2002-2003</p>	X	<p>Contexte. L'objectif 4 n'a pas été évalué, car l'objectif 3 devait être atteint pour qu'il puisse être mis en œuvre.</p>

● Progrès satisfaisants ◐ Certains progrès ○ Peu ou pas de progrès X Pas évalué

Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux

7.45 Le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, qui s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, a réuni près de 200 États. Il visait à relever les enjeux mondiaux liés au développement durable. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui constitue le principal résultat du Sommet, donne un aperçu des engagements pris par les États. Le gouvernement du Canada a accepté de mettre en œuvre sa part du Plan. Nous avons examiné les mesures prises en vue de mettre en œuvre six engagements internationaux touchant la gestion des océans, la biodiversité et les stratégies de développement durable (voir les chapitres 1 et 3 du présent Rapport ainsi que les paragraphes 7.10 à 7.12 du présent chapitre pour plus d'information).

Observations

Le gouvernement ne dispose pas d'un plan pour mettre en œuvre les engagements pris lors du Sommet mondial de 2002

7.46 Peu après la tenue du Sommet, nous avons recommandé au gouvernement fédéral de développer un plan pour garantir le respect des engagements pris par le Canada. Le gouvernement a, dans un premier temps, pris un certain nombre de mesures prometteuses. Le Secrétariat canadien du Sommet de la terre, qui avait coordonné la participation du Canada au Sommet, a collaboré avec les ministères pour recenser un nombre raisonnable d'engagements fédéraux qui devaient faire l'objet d'un suivi et de rapports. Au début de 2003, une liste provisoire a été élaborée. Celle-ci contenait 46 engagements choisis parmi les quelque 600 inscrits dans le Plan de mise en œuvre. Pour chaque engagement, les ministères principaux et ceux responsables de la mise en œuvre étaient indiqués.

7.47 Cependant, cette liste provisoire n'a jamais été finalisée. Le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable était chargé de superviser la mise en œuvre des engagements internationaux du Canada.

7.48 En l'absence d'un plan d'action fédéral visant les engagements pris lors du Sommet mondial, chacun des ministères a dû définir ses propres responsabilités à l'égard de la mise en œuvre des engagements relevant de son mandat. Seuls quatre ministères — l'Agence canadienne de développement international, Affaires étrangères Canada, le ministère des Finances et Industrie Canada — ont intégré d'une manière significative les engagements internationaux dans leur

stratégie : ils ont établi des liens entre les engagements pris lors du Sommet et leurs activités. Les autres ministères n'ont pas précisé clairement les mesures qu'ils adopteraient pour mettre les engagements en œuvre, ou n'ont pas mentionné le Sommet du tout.

7.49 Faute d'un plan fédéral, les parlementaires et les Canadiens peuvent difficilement savoir ce que le gouvernement compte faire pour respecter les engagements qu'il a pris lors du Sommet mondial de 2002 en faveur du développement durable ou connaître les progrès réalisés dans ce domaine.

7.50 En raison de progrès plutôt lents dans certains secteurs et de l'absence d'information sur les progrès accomplis dans d'autres secteurs, le gouvernement fédéral risque de ne pas être en mesure de respecter trois des six engagements internationaux que nous avons examinés :

Le saviez-vous?

Le Royaume-Uni a publié un « tableau des engagements » qui définit ses priorités à la suite du Sommet mondial et les ministères qui en sont responsables. Dans sa stratégie de développement durable de 2005, le gouvernement britannique présente ses priorités internationales en matière de développement durable.

- l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable d'ici 2005;
- la réduction significative du taux de perte de la biodiversité d'ici 2010;
- la création de réseaux représentatifs de zones de protection marines d'ici 2012.

7.51 Nous avons évalué les progrès réalisés pour chaque engagement (la pièce 7.5 donne un complément d'information). Il s'agit là d'une tâche difficile en l'absence d'un plan qui établirait, pour l'ensemble du gouvernement, des attentes claires à l'égard de chaque engagement.

Pièce 7.5 Les progrès réalisés par les ministères en regard des engagements pris lors du Sommet mondial de 2002

Engagement	Progrès	Commentaires
<p>Gestion des océans Entité vérifiée : Pêches et Océans Canada</p>		
<p>Encourager l'application, d'ici 2010, de l'approche écosystémique pour la gestion des océans.</p>	<p>●</p>	<p>Nos constatations. Le Ministère est en voie d'élaborer une approche écosystémique qui constitue un élément important de sa planification de la gestion intégrée. Il met à l'essai certains volets de cette approche.</p> <p>Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre 1 du présent Rapport.</p>
<p>Créer des zones de protection marines qui soient conformes au droit international et fondées sur des informations scientifiques, y compris des réseaux représentatifs, d'ici 2012.</p>	<p>●</p>	<p>Contexte. Deux autres ministères, que nous n'avons pas vérifiés, ont des responsabilités à l'égard des zones de protection marines. Il s'agit de Parcs Canada, qui est habilité à protéger les régions marines du Canada et d'Environnement Canada, qui est habilité à désigner des réserves marines de faune pour protéger des habitats.</p> <p>Nos constatations. Le Ministère a désigné deux zones de protection marines, aux termes de la <i>Loi sur les océans</i>, et il a identifié 11 sites d'intérêt susceptibles d'être désignés zones de protection marines. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que le Canada risque de ne pas être en mesure de respecter son engagement de créer des réseaux représentatifs de zones de protection marines d'ici 2012 pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des retards dans l'élaboration d'une stratégie fédérale des zones de protection marines; • l'absence d'un plan en vue de respecter cet engagement; • des incertitudes concernant le financement. <p>Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre 1 du présent Rapport.</p>
<p>Promouvoir au niveau national une gestion intégrée, multidisciplinaire et plurisectorielle des côtes et des océans.</p>	<p>●</p>	<p>Nos constatations. La <i>Loi sur les océans</i>, la Stratégie sur les océans du Canada et le Plan d'action pour les océans du Canada encouragent une approche de gestion intégrée. Cependant, passer du concept à la mise en œuvre s'avère difficile. Le Ministère dirige des initiatives de planification de gestion intégrée dans cinq grandes zones marines.</p> <p>Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre 1 du présent Rapport.</p>
<p>Mettre en œuvre le programme de travail découlant du Mandat de Jakarta sur la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique marine et côtière, de la Convention sur la diversité biologique.</p>	<p>●</p>	<p>Nos constatations. La <i>Loi sur les océans</i>, la Stratégie sur les océans du Canada et le Plan d'action pour les océans du Canada sont conformes au Mandat de Jakarta. Les principaux éléments, notamment la gestion intégrée, l'approche écosystémique et les zones de protection marines, ont été mentionnés dans les trois engagements précédents.</p> <p>Pour plus d'information veuillez consulter le chapitre 1 du présent Rapport.</p>

● Engagement respecté ou progrès satisfaisants ● Certains progrès ○ Peu ou pas de progrès X Pas évalué

Pièce 7.5 Les progrès réalisés par les ministères en regard des engagements pris lors du Sommet mondial de 2002 (suite)

Engagement	Progrès	Commentaires
La Stratégie canadienne de la biodiversité		
Entité vérifiée : Environnement Canada		
Réaliser, d'ici 2010, l'objectif d'une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité.	X	<p>Contexte. La biodiversité est l'expression de la variété de la vie sous toutes ses formes — l'assise qui assure la pérennité de la santé de notre planète et du bien-être de ses habitants.</p> <p>Nos constatations. Le Canada ne possède aucun rapport sur l'état de la biodiversité au pays. Le gouvernement s'emploie certes à préparer de tels rapports, et des rapports sont publiés dans certains secteurs, mais il n'existe pas de bilan général de l'état de la biodiversité au Canada. Faute de connaître l'état de sa biodiversité et son évolution dans le temps, le gouvernement fédéral est limité dans sa capacité de contribuer à la conservation de la biodiversité et de l'utiliser de manière durable. Par conséquent, le gouvernement fédéral n'est pas en mesure de prouver qu'il respecte cet engagement et nous ne pouvons pas évaluer les progrès réalisés à cet égard.</p> <p>Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre 3 du présent Rapport.</p>
Stratégies de développement durable		
Entités vérifiées : Le Bureau du Conseil privé et le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable		
Formuler et élaborer des stratégies nationales de développement durable et commencer à les mettre en œuvre d'ici 2005.	○	<p>Contexte. Le Canada s'est pour la première fois engagé à élaborer une stratégie nationale de développement durable en 1992, lors du Sommet de la Terre. En 1995, il a modifié la <i>Loi sur le vérificateur général</i> de façon à ce que les ministres de 25 ministères et organismes doivent déposer au Parlement une stratégie de développement durable tous les trois ans, conformément au présent engagement. Le gouvernement fédéral a promis d'élaborer une stratégie fédérale globale, mais il reconnaît qu'elle ne constituera pas une stratégie nationale.</p> <p>Nos constatations. Le gouvernement n'a pas élaboré de stratégie fédérale. Il ne sera donc pas en mesure de respecter, d'ici 2005, son engagement visant une stratégie nationale.</p> <p>Pour plus d'information, veuillez consulter les paragraphes 7.10 à 7.12 du présent chapitre.</p>

● Engagement respecté ou progrès satisfaisants ● Certains progrès ○ Peu ou pas de progrès X Pas évalué

À propos du chapitre

Les orientations pangouvernementales

Objectifs. Nous avons examiné si, en fixant ses priorités générales pour les stratégies de développement durable, le gouvernement fédéral avait donné suffisamment d'orientations aux ministères et organismes pour que leurs stratégies reflètent ces priorités. Nous avons aussi examiné si les ministères et organismes ont tenu compte des priorités dans les engagements de leur stratégie de 2004 :

- Les organismes centraux et les comités interministériels ont-ils pris des mesures adéquates pour veiller à ce que les ministères puissent élaborer des stratégies qui reflètent les priorités générales du gouvernement les concernant?
- Les efforts déployés par les ministères vérifiés pour se conformer aux orientations relatives aux trois priorités du gouvernement — le rôle du gouvernement fédéral concernant les eaux douces, la mise en œuvre des engagements pris au Sommet mondial de 2002 et l'écologisation des activités du gouvernement — ont-ils favorisé de manière notable le développement durable?

Étendue et méthode. Nous avons examiné le processus utilisé pour élaborer et donner des orientations, vérifié si les ministères étaient à même de les respecter et déterminé qui était responsable de veiller à ce que les stratégies reflètent ces orientations. Nous avons axé nos efforts sur le rôle de deux organismes centraux — le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor — et de comités interministériels, en particulier le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable. Nous avons examiné dans quelle mesure six ministères — Affaires étrangères Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada et Santé Canada — s'étaient conformés aux directives données.

Nous avons tenu des entrevues avec le personnel des ministères concernés; évalué la qualité des orientations données; analysé les stratégies; revu les mandats des comités, la documentation des réunions et des ententes de rendement; et rencontré des représentants du gouvernement du Royaume-Uni pour discuter de leur approche à l'égard du développement durable.

Critères. Nous nous attendions à ce que :

- la responsabilité de veiller à ce que les stratégies reflètent les priorités et les directives pangouvernementales soit clairement établie;
- les priorités pangouvernementales soient cohérentes et communiquées aux ministères et aux organismes suffisamment tôt dans l'élaboration des stratégies;
- les ministères ayant des responsabilités liées aux priorités recensées aient reçu des directives des organismes centraux ou des comités interministériels concernant l'interprétation des priorités et leur mise en œuvre;
- les ministères principaux tiennent compte des priorités lors de l'élaboration de leur stratégie;
- les stratégies produites par les ministères retenus aux fins de la vérification contiennent des engagements pertinents et contribuant de manière importante au développement durable en lien avec leurs secteurs prioritaires et leur mandat.

La qualité des stratégies de 2004

Objectif. Nous avons examiné dans quelle mesure les stratégies de 2004 répondent aux attentes de la commissaire énoncées dans le document intitulé *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir*.

Étendue et approche. Nous avons évalué 24 des 28 stratégies qui ont été déposées à la Chambre des communes en 2004. Les quatre stratégies qui ont été déposées volontairement ont été exclues de la présente vérification. Pêches et Océans Canada ne s'est pas conformé à l'exigence de déposer une stratégie. En lieu et place, le Ministère a déposé un rapport d'étape. En mars 2005, il a déposé une nouvelle stratégie. Compte tenu de ce retard, nous n'avons pas inclus le Ministère dans notre évaluation.

Nous avons fait parvenir les résultats de notre examen aux ministères et aux organismes et nous avons rencontré les représentants de ceux qui voulaient discuter de nos constatations. Ces constatations sont présentées par ministère ou organisme.

Critères. En mars 2003, la commissaire a publié ses attentes concernant les stratégies de 2004 dans le document *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir*, qui a reçu l'appui du gouvernement et a été élaboré en consultation avec les ministères. L'évaluation de la qualité des stratégies de 2004 ciblait les attentes suivantes :

Rôle et place. Le rôle de la stratégie de développement durable et sa place en regard des autres plans et stratégies sont clairement indiqués.

Vision. La stratégie contient une vision à l'égard du développement durable.

Buts et objectifs. Les buts et les objectifs indiquent clairement les résultats à long terme qui sont attendus.

Lier les buts et les objectifs aux cibles et aux mesures. Les cibles et les mesures sont clairement liées aux buts et aux objectifs.

Cibles claires. Les cibles sont claires : il s'agit d'énoncés clairs et faciles à comprendre.

Cibles mesurables. Les cibles comportent une date d'échéance et un produit à livrer. Nous avons également vérifié s'il était fait mention d'une direction et de l'importance du changement attendu au niveau des résultats.

Leçons apprises de 2001. Les leçons tirées des stratégies de 2001 sont indiquées.

Changements apportés aux stratégies de 2004. Les changements entre les stratégies de 2001 et de 2004 sont indiqués.

En nous fondant sur les résultats de notre évaluation, nous avons attribué une des trois cotes suivantes : répond aux attentes; répond partiellement aux attentes; ne répond pas aux attentes. Étant donné que les stratégies comportent plusieurs buts, objectifs et cibles, une stratégie peut répondre aux attentes même si certains éléments n'y répondent pas.

Nous nous sommes également penchés sur la :

Communication de l'information. Les ministères et organismes font-ils rapport tous les ans en matière de développement durable dans leur rapport ministériel sur le rendement et dans un rapport d'étape supplémentaire plus détaillé?

Les mesures prises à l'égard des engagements des stratégies

Objectif. Nous avons examiné les mesures prises par neuf ministères et organismes pour mettre en œuvre dix engagements pris dans leurs stratégies de 2001 et de 2004. D'autres engagements ont été examinés dans les chapitres 1, 4 et 6 du présent Rapport.

Étendue et méthode. Dans le cadre de notre examen annuel des engagements pris dans les stratégies, nous avons évalué les neuf organisations fédérales suivantes : Affaires étrangères Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Agence du revenu du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Défense nationale, Environnement Canada, Industrie Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Transports Canada.

Nous avons examiné dix engagements, soit un par organisme fédéral, à l'exception d'Environnement Canada, ministère pour lequel nous avons évalué deux engagements.

Nous avons mis à l'essai cette méthode pour préparer le présent rapport, et nous continuerons à utiliser cette méthode au cours des années à venir. Les engagements ont été choisis en fonction de leur importance ainsi que du jugement de l'équipe de vérification et de sa disponibilité du personnel de vérification.

Des équipes de vérification de l'ensemble du Bureau du vérificateur général ont effectué les travaux. Ainsi, l'équipe de vérification responsable de Transports Canada a effectué la vérification de l'engagement de Transports Canada. Nous avons évalué les réponses à un questionnaire fournies par chaque organisation, examiné les documents importants et interrogé, au besoin, des fonctionnaires concernés. Les travaux ont été effectués de façon à obtenir une fiabilité de niveau vérification.

Critères. Pour évaluer les progrès réalisés par les ministères et organismes, nous nous attendions à ce qu'ils :

- gèrent efficacement la mise en œuvre de leurs engagements;
- respectent leurs engagements, c'est-à-dire qu'ils aient fait ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient.

En nous fondant sur les résultats de notre évaluation, nous avons attribué une des trois cotes suivantes — progrès satisfaisants; certains progrès ou pas de progrès. Dans certains cas, nous n'avons pas été en mesure de procéder à une évaluation et d'attribuer une cote.

Pour attribuer la cote, nous avons tenu compte des éléments suivants :

- les exigences de l'engagement;
- la complexité de l'engagement;
- le temps écoulé depuis la prise de l'engagement;

- si les mesures prises ont donné lieu à des résultats tangibles;
- tout changement notable intervenu depuis l'adoption de l'engagement.

Les résultats de cette évaluation ne s'appliquent qu'aux dix engagements retenus et ne reflètent pas le rendement global des organisations.

Les mesures prises à l'égard des engagements internationaux

Objectif. Nous avons examiné les mesures prises par trois organisations et le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable en vue de respecter six engagements internationaux pris lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 qui a eu lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Étendue et méthode. Dans le cadre de notre examen, nous avons évalué les enjeux et organisations suivantes :

- la gestion des océans — Pêches et Océans Canada;
- la Stratégie canadienne de la biodiversité — Environnement Canada;
- les stratégies de développement durable — le Bureau du Conseil privé et le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable.

Critères. Dans le cadre de notre évaluation des progrès réalisés par les ministères et organismes, nous nous attendions à ce que ceux-ci :

- gèrent efficacement la mise en œuvre de leurs engagements;
- respectent leurs engagements, c'est-à-dire qu'ils aient fait ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient.

En nous fondant sur les résultats de notre évaluation, nous avons attribué une des trois cotes suivantes : progrès satisfaisants; certains progrès ou pas de progrès. Dans certains cas, nous n'avons pas été en mesure de procéder à une évaluation et d'attribuer une cote.

Pour attribuer la cote, nous avons tenu compte des éléments suivants :

- les exigences de l'engagement;
- la complexité de l'engagement;
- le temps écoulé depuis la prise de l'engagement;
- si les mesures prises ont donné lieu à des résultats tangibles;
- tout changement notable intervenu depuis l'adoption de l'engagement.

Les résultats de cette évaluation ne s'appliquent qu'aux engagements retenus et ne reflètent pas le rendement global des organisations.

Équipe de vérification

Directeur principal : Neil Maxwell

Directeur : Denis Roy

Rebecca Aird

Mark Lawrence

Jim McKenzie

Steven Pacifico

Martine Paradis

Carolyn Pharand

Alex Smith

Jay Storfer

George Stuetz

Sylvie Thompson

Christopher Valiquet

Vérificateurs qui ont participé au suivi des engagements des stratégies :

Sophie Boudreau

Ian Campbell

Stephanie Kalt

Yan Lehoux

Mathieu Lefèvre

Anthony Levita

Isabelle Marsolais

Kathryn Nelson

Patrick Polan

James Reinhart

Arnaud Schantz

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la Direction des communications en composant le (613) 995-3708 ou le 1 888 761-5953 (sans frais).

Annexe Tableau des recommandations

Les recommandations formulées au chapitre 7 sont présentées ici sous forme de tableau. Le numéro du paragraphe où se trouve la recommandation apparaît en début de ligne. Les chiffres entre parenthèses correspondent au numéro des paragraphes où le sujet de la recommandation est abordé.

Recommandation	Réponse du Ministère
<p>Les orientations pangouvernementales</p> <p>7.25 Le Bureau du Conseil privé devrait confier à un organisme particulier la responsabilité de fournir des directives en matière de développement durable à l'intention des ministères et organismes et surveiller régulièrement les progrès réalisés. Pour les stratégies de développement durable de 2007, cet organisme devrait élaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une stratégie fédérale de développement durable, à laquelle participeraient les ministres; • des directives sur la structure des stratégies et la production de rapports; • un outil facilement accessible pour effectuer des recherches dans les stratégies; • un rapport annuel sur les progrès réalisés à l'échelle gouvernementale sur le plan du développement durable. <p>(7.16-7.24)</p>	<p>Le Bureau du Conseil privé (BCP) appuie la recommandation qui consiste à fournir aux ministères plus de directives leur permettant d'élaborer leurs stratégies respectives en matière de développement durable. À cette fin, le Premier ministre a mis sur pied, en octobre 2004, le Comité spécial du Cabinet sur le développement durable et l'environnement qui, à son tour, reçoit l'appui d'un comité de sous-ministres ainsi que du BCP, en tant que secrétariat du Cabinet. Le Comité spécial a été mandaté d'élaborer une stratégie fédérale de développement durable, qui guidera les actions globales du gouvernement.</p> <p>En vertu de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>, chaque ministère doit élaborer sa propre stratégie de développement durable, de sorte qu'il incombe aux ministres d'adapter les stratégies aux défis propres de leur ministère. Une stratégie fédérale de développement durable, qui sera terminée d'ici le milieu de l'année 2006, permettra de garantir une approche générale à l'égard du développement durable et la cohérence globale des objectifs des ministères.</p>

Recommandation	Réponse du Ministère
<p>7.28 Le Bureau du Conseil privé devrait incorporer aux ententes de rendement des sous-ministres un engagement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie de développement durable qui viserait la réalisation de progrès notables dans ce domaine. Il devrait en outre veiller à ce que les sous-ministres ajoutent cette disposition aux ententes de rendement annuelles des sous-ministres adjoints assumant des responsabilités importantes sur le plan du développement durable. (7.26-7.27)</p>	<p>Le développement durable continue d'être énoncé expressément comme un objectif clé dans les contrats de rendement des sous-ministres pour qui le développement durable fait partie intégrante de leurs fonctions. Ceux-ci doivent reproduire cette priorité dans les contrats de rendement de leurs sous-ministres adjoints. De façon plus générale, le développement durable est également pris en compte dans les responsabilités déléguées de tous les sous-ministres lorsqu'ils administrent leurs organisations, ce qui est actuellement mesuré dans le cadre du Programme de gestion du rendement des sous-ministres.</p>
<p>7.30 Environnement Canada doit préciser le rôle du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement et expliquer comment ce cadre intégrera les stratégies de développement durable des ministères et organismes. (7.29)</p>	<p>Le Ministère accepte la recommandation. Le Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) est une initiative du gouvernement du Canada dirigée par Environnement Canada afin de relever de façon cohérente et intégrée les défis liés à l'environnement et à la durabilité auxquels font face les Canadiens. En novembre 2004, le Comité spécial du Cabinet sur le développement durable et l'environnement a appuyé l'élaboration d'un cadre national sur la durabilité de l'environnement dans le cadre du CCDE. Le Comité spécial supervisera aussi sa mise en œuvre. Le CCDE aura recours à une approche intégrée et exhaustive pour relever un éventail complet de défis en matière de durabilité en conjuguant politique et suivi dans des domaines comme les changements climatiques, la gérance de l'environnement, la santé et l'environnement, et le développement durable des collectivités.</p> <p>On a confié au Comité stratégique des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable, créé au printemps 2005, l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national sur la durabilité de l'environnement. Ce cadre sera mis en œuvre dans le contexte du CCDE. Le Comité a aussi pour tâche de faire progresser l'initiative Prêcher par l'exemple, y compris la prochaine génération de stratégies fédérales de développement durable. Les stratégies relatives au développement durable seront un mécanisme interministériel clé pour la mise en œuvre du CCDE, car elles assureront la coordination de la prestation par les ministères de l'approche pangouvernementale du cadre. Le CCDE permettra à la stratégie de développement durable de choisir une</p>

Recommandation	Réponse du Ministère
<p>7.32 Afin d'améliorer les stratégies de développement durable de 2007, le Bureau du Conseil privé devrait charger un organisme de tirer des leçons sur la façon de mieux utiliser les stratégies pour faire progresser le développement durable et prendre des mesures en fonction des résultats obtenus. (7.31)</p>	<p>approche plus intégrée et concertée, fondée sur des priorités fédérales communes en matière d'environnement et de durabilité.</p> <p>Le Comité stratégique des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable fournira aux ministères fédéraux des lignes directrices au sujet de l'harmonisation des stratégies de développement durable avec le CCDE afin d'influer sur la préparation de la quatrième étape des stratégies en 2006. Les lignes directrices amélioreront la stratégie de développement durable en améliorant la cohérence des politiques entre les programmes fédéraux en matière d'environnement et de durabilité, et en améliorant la reddition de comptes envers les Canadiens grâce à une production de rapports améliorée.</p> <p>Le Bureau du Conseil privé convient de la nécessité d'un processus continu d'examen et de réforme pour assurer la durabilité des politiques, des programmes et des opérations. Dans ce contexte, il considère important d'évaluer constamment les stratégies de développement durable des ministères.</p> <p>En septembre 2004, le sous-ministre d'Environnement Canada a été appelé à examiner comment pourrait être entrepris un tel exercice. Un exercice interministériel sur les leçons apprises reposant sur chacun des examens ministériels a été lancé en décembre 2004 par l'entremise du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable pour déterminer les pratiques exemplaires et les principaux défis à relever.</p> <p>En ce qui concerne les stratégies de 2007, le Comité des sous-ministres sur l'environnement et le développement durable a reçu le mandat clair de faire progresser la prochaine génération de stratégies fédérales de développement durable. À cet égard, l'exercice interministériel sur les leçons apprises viendra appuyer les travaux du Comité des sous-ministres.</p>

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes — 2005

Table des matières principale

Point de vue de la commissaire — 2005

- Chapitre 1** Pêches et Océans Canada — La Stratégie de gestion des océans du Canada
- Chapitre 2** L'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada
- Chapitre 3** La Stratégie canadienne de la biodiversité : une vérification de suivi
- Chapitre 4** La salubrité de l'eau potable : responsabilités fédérales
- Chapitre 5** L'eau potable dans les collectivités des Premières nations
- Chapitre 6** L'approvisionnement écologique
- Chapitre 7** Les stratégies de développement durable
- Chapitre 8** Les pétitions en matière d'environnement

